

RECLAMATIONS CGT

1) **PRA** : Le télétravail est-il toujours la règle pour les personnes :

- vulnérables
- pour les parents dont les enfants n'ont pas été acceptés en centre de loisirs ou d'hébergements

La direction :

Nous renvoyons à la dernière info DG sur le sujet :

"Pour cela l'ensemble des collègues seront mobilisés en cas de besoin.

- Des éventuelles contraintes de garde d'enfant après la période scolaire seront, dans la mesure du possible, prises en considération.
- Les personnes vulnérables et celles vivant avec des personnes vulnérables pourront rester en de façon préférentielle en télétravail à temps plein, à la condition que le télétravail soit possible. En pratique, à partir du 1er juillet, il pourra leur être demandé ponctuellement de venir physiquement sur site, soit pour contribuer à l'ouverture du site au public du lundi au mercredi, soit pour contribuer à la tenue d'une opération particulière à laquelle devrait contribuer le site."

2) **Télétravail** : Pourquoi les indemnités prévues par l'URSSAF ne nous ont pas été versées pour les trois mois de confinement ?

La direction :

Tous les salariés qui ont eu des dépenses liées à leur activité (hausse de forfait, installation d'une connexion internet) doivent faire remonter par l'intermédiaire de leur responsable leur demande de remboursement via note de frais en joignant une copie de la facture

3) **Nettoyage des bureaux** : Qui contrôle le nettoyage et la désinfection des bureaux, surtout quand plusieurs collègues utilisent le même bureau dans la même journée ?

La direction :

Notre prestataire ATESS est en charge du nettoyage des locaux. Tout salarié peut alerter son responsable d'un défaut d'entretien pour qu'il puisse faire remonter l'incident.

4) **Contrôle de gestion** : Qu'est-ce qui motive actuellement ce recrutement ?

La direction :

il s'agit tout simplement d'un renommage d'un poste déjà existant, celui d'Assistant financier, créé à la fusion.

- 5) **IJSS** : Deux collègues nous ont alertés de leur situation faisant suite à l'interruption par la sécurité sociale du versement de leur IJSS.
Quels sont les contrôles exercés par la ML sur le IJSS et quelle solidarité pour les collègues concernés et qu'envisage la ML?

La direction :

Des échanges ont eu lieu sur le sujet en séance.